

# REUSSIR LA RELANCE PAR LA CONFIANCE

Beaucoup l'ont dit, la crise créée par le « COVID 19 » est la première de l'Histoire dans laquelle une telle priorité ait été donnée à la préservation de la santé et de la vie humaine par rapport à tout le reste. C'est indéniablement un progrès de notre civilisation, plus sensible et plus protectrice. Mais c'est aussi un aveuglement volontaire, dans la mesure où l'on s'est refusé à mettre en balance le coût des précautions prises avec les effets destructeurs du confinement des individus et de l'arrêt de pans entiers de l'activité ; le temps a sans doute manqué, dans la volonté de réagir très vite, pour optimiser la décision publique.

Or derrière la crise sanitaire, une crise économique et sociale gravissime, déjà en cours, impose de réagir : les prévisions actuelles sont une baisse du produit national de 8% cette année en France comme en moyenne européenne, près de 10% en Italie comme en Grèce, et sans doute 3 à 4% en moyenne mondiale. Le coût social est énorme : onze millions de chômeurs « à temps partiel » en France, vingt millions de sans-emploi, peu ou pas indemnisés, en un mois aux Etats-Unis, par exemple. Le coût indirect est considérable aussi, y compris sur le plan sanitaire, par la détérioration de l'état général de populations appauvries, le stress post-traumatique des personnels soignants, le ponctionnement des budgets, le report du traitement d'autres maladies....

Il est urgent de réagir et, au-delà de la reprise nécessaire du travail, d'opérer une relance massive de l'activité économique. Ce faisant, il faut se garder d'erreurs tentantes et avoir une stratégie claire.

## CE QU'IL FAUT NE PAS FAIRE....

- *Laisser la peur, mauvais guide, nous dominer ?*

On comprend bien que les médecins et, derrière eux, les gouvernements, aient fortement insisté, pour obtenir le respect maximum des mesures de précaution (distanciation, masques...), sur les dangers de contagion et les risques de nouvelles flambées de l'épidémie. Mais le résultat a été de modifier fortement l'ordre de nos priorités. Les sondages montrent que viennent désormais très largement en tête des soucis de nos concitoyens la préservation de la santé et le principe de précaution, les préoccupations habituelles en matière d'emploi et de pouvoir d'achat étant reléguées loin derrière.

Résultat, les appels à retarder le plus possible la réouverture des écoles, des transports, des lieux de convivialité, se multiplient et nul ne semble se souvenir que pour consommer – même de la santé – il faut produire. Plus grave, la confiance dans l'avenir est perdue<sup>1</sup>. Or, sans confiance aucune économie, et plus largement aucune société, ne peuvent prospérer ni même se redresser vraiment.

Il faut donc cesser d'angoisser les populations et tenir un discours plus positif : oui, il ya des problèmes, des précautions à prendre, mais aussi des solutions qui se

<sup>1</sup> Un sondage IPSOS/CEVIPOF publié le 4 mai 2020 indique que 12% seulement des Français se disent optimistes sur l'avenir, malgré toutes les mesures de précaution sanitaires et de soutien financier et social prises et les mesures de relance annoncées. Et 64% - contre 39% seulement des Allemands - s'attendent à des conséquences économiques « très graves ».

préparent (vaccins, médicaments) et un avenir meilleur. Méthode Coué ? Peut-être, mais cela a parfois du bon !

- ***Prioriser le rétablissement des comptes publics ?***

En d'autres temps, c'est à juste titre que l'on a appelé à réduire les déficits publics et à faire redescendre le fardeau de la dette qui, en France, approchait 100% du PIB. Mais les temps ont changé. Si les leaders européens, si pressés de fermer leurs frontières contre le virus se sont montrés jusqu'ici incapables de faire preuve de solidarité en aidant financièrement les Etats les plus touchés ou en lançant un plan d'emprunts communs (les fameux « coronabonds »), les banques centrales se sont, elles, montrées à la hauteur : faisant fi de leurs règles usuelles comme de leurs préjugés, elles ont lancé des programmes colossaux (750 Milliards d'euros pour la BCE, et bientôt beaucoup plus) de rachats d'obligations émises par les Etats et même maintenant par les entreprises. Surtout, elles ont poursuivi et amplifié leur politique de baisse des taux d'intérêt en réduisant ceux-ci pratiquement à 0, même à long terme<sup>2</sup>. Cette politique n'est pas seulement européenne, elle est celle du Federal Reserve System américain, de la Banque du Japon, de la Banque d'Angleterre... A elles toutes, ces grandes institutions ont déjà fourni 18 000 milliards de liquidités aux marchés depuis le début de l'année.

Cette action anti-crise bienvenue n'aura certes qu'un temps – d'autant que la Cour Constitutionnelle allemande vient de lui opposer un obstacle sérieux, en interdisant à la Bundesbank de continuer à participer à ce programme de rachat de titres publics si ses objectifs ne sont pas clarifiés dans les trois mois qui viennent<sup>3</sup>. Mais elle a une conséquence majeure, dont beaucoup ne mesurent pas la portée: c'est que les déficits et l'endettement publics n'ont actuellement plus de coût ! La charge de la dette, qui peut devenir écrasante quand la défiance des marchés conduit les taux d'intérêt à s'envoler, se réduit drastiquement quand ils deviennent quasi-nuls. Il faudra pourtant bien rembourser cette dette, et comment ferons-nous?, s'inquiètent les Cassandre. Oui, sans doute – à moins qu'une partie ne finisse par être annulée (ce qui n'aurait aucun coût pour les épargnants s'il s'agit de la dette rachetée par les banques centrales), ou étalée sur une si longue durée que la charge de son amortissement deviendrait tout à fait supportable. La Grande-Bretagne a bien mis un siècle à rembourser la dette des guerres napoléoniennes, qui avait dépassé 200% de son PIB, tout en consolidant sa

<sup>2</sup> On sait que les taux d'intérêt à court terme sont maintenant négatifs (c'est-à-dire que c'est le prêteur qui paie pour qu'on lui emprunte son argent !) pour la plupart des pays, même parfois pour l'Italie ou la Grèce ; mais les taux d'intérêt à long terme (dix ans) sont également négatifs de façon constante depuis deux ans pour l'Allemagne, dont les titres (les emprunts « Bund ») font référence, et le plus souvent aussi pour la France.

<sup>3</sup> La décision rendue par cette Cour le 5 mai met en question la validité des rachats de dette publique menés depuis 2015 par la BCE dans le cadre du PSPP (Public Sector Purchase Program) et pose que « le gouvernement fédéral et le Bundestag (Parlement) allemand sont obligés de s'opposer au traitement actuel du PSPP », à moins que le Conseil des gouverneurs de la BCE ne prenne « une nouvelle décision démontrant de manière exhaustive que les objectifs de politique monétaires recherchés ne sont pas disproportionnés.... ». Elle en excepte toutefois les achats d'urgence réalisés dans le cadre de la pandémie actuelle. On peut s'interroger sur la validité de cet arrêt, qui viole ouvertement une décision de la Cour de Justice Européenne de décembre 2018 donnant raison à la BCE ; mais tout en reconnaissant que les Traités européens ont une force juridique supérieure au droit national, la Cour allemande estime que l'interprétation de la CJE « équivaut essentiellement à une modification du Traité » (et est donc illégale) !

place de première puissance mondiale<sup>4</sup>. Il est clair en tous cas que la seule vraie manière de sortir du surendettement est par la croissance soutenue, comme cela a été le cas de la dette américaine au lendemain de la deuxième guerre mondiale, et non par des politiques d'austérité qui casseraient toute dynamique – voir l'exemple de l'Italie depuis vingt ans, et en sens inverse celui de la Corée.

Au total, nous pouvons actuellement oser emprunter ce qui est nécessaire pour une relance majeure de l'économie, tout en veillant, afin de conserver notre crédibilité, à ne pas aller trop loin au-delà de ce que font nos voisins, confrontés aux mêmes problèmes.

Ajoutons que les contraintes budgétaires du Traité de Maastricht (le célèbre plafond de 3% du PIB assigné aux déficits publics) ont été, avec l'assentiment des plus sourcilieux des Etats-Membres<sup>5</sup>, suspendues pour la durée, imprévisible, de la crise actuelle- donc à proprement parler *sine die*. Là aussi, elles reviendront un jour, mais en attendant nous avons les marges de manoeuvre indispensables pour financer les mesures de soutien anti-crise, puis la relance.

- *S'attaquer à un seul des deux chocs subis ?*

Nos économies subissent actuellement un double choc violent : un choc de demande, à cause de la baisse du pouvoir d'achat des nouveaux chômeurs (même ceux qui sont couverts n'étant pas indemnisés à 100%), de la chute de l'activité économique<sup>6</sup>, qui prive de revenu des millions d'artisans et de travailleurs indépendants, et aussi des réflexes de crainte qui poussent à épargner davantage au lieu de consommer ; un choc d'offre, du fait de la fermeture pure et simple de nombreuses entreprises pendant de longues semaines, de la perturbation profonde des chaînes d'approvisionnement et de la reprise difficile des activités compte tenu entre autres des nouvelles règles sanitaires, du travail à distance, et des perturbations des transports. La conséquence de ce double choc peut –même s'il n'est pas tout à fait général, certains secteurs et bon nombre de ménages s'en sortant mieux que d'autres- être une baisse durable de l'activité et de l'emploi.

Classiquement, la droite propose de lutter contre les chocs d'offre en allégeant les charges des entreprises pour qu'elles puissent investir, et la gauche de lutter contre les chocs de demande en améliorant les conditions de vie et le pouvoir d'achat des travailleurs. Il faut sortir de ces oppositions traditionnelles, devenues stériles car susceptibles d'entraîner deux maux durables : déflation d'un côté, inflation de l'autre avec des mesures de soutien aux revenus qui iraient très au-delà de ce qui a déjà été largement engagé par le gouvernement. La vérité est qu'il faut à la fois aider la demande à s'exprimer car, sans débouchés, les entreprises n'investiront pas non plus – ce qui signifie principalement aujourd'hui lutter contre les excès d'épargne - et l'offre à

---

<sup>4</sup> Seul le Japon dépasse actuellement ce chiffre, avec une dette de 237% du PIB fin 2019. La dette de l'Union Européenne n'est « que » de 84%, et passerait à 97% fin 2020 ; celle de la France est à 98% et passerait à 115%. Celle des Etats-Unis est plus élevée: 109% fin 2019, 131% prévus à la fin de cette année, selon le FMI ; mais ils ont le privilège du dollar.

<sup>5</sup> Ils pouvaient difficilement faire autrement, car leur rigueur habituelle a été balayée par la crise : La Commission Européenne prévoit (chiffres publiés début mai 2020) des déficits de 6,5% en Allemagne et 6,8% aux Pays-Bas en 2020, largement au-dessus du plafond de Maastricht.

<sup>6</sup> Une chute de près de moitié dans l'industrie et de près de 90% dans la construction, en France, en avril 2020.

lui répondre, car sans capacités de produire plus nous ne pourrions qu'importer, creusant notre déficit extérieur<sup>7</sup>, ou voir l'inflation se déchaîner.

Pour y parvenir, il faudra en tous cas, outre les soutiens dont je parlerai plus loin, réinstaller la confiance, véritable matière première de l'économie moderne. Il faut donc, contrairement à ce qu'on commence à entendre un peu partout, ne pas annoncer ni même laisser entrevoir de futures hausses d'impôts. Les économistes ont depuis longtemps démontré qu'une partie importante des effets positifs attendus d'une relance se perd du fait des anticipations des agents sur les hausses d'impôts futures qui devront financer cette relance. Il faut éviter cet effet délétère, et rassurer tant les personnes physiques que les entreprises sur cet aspect de l'avenir.

- ***Céder aux sirènes de la temporisation écologique ?***

Alors que beaucoup d'analystes énoncent qu'il faut profiter de la reconstruction post-crise pour bâtir une économie différente, plus humaine, plus soucieuse des impératifs de lutte contre le changement climatique et les pollutions et de protection de la biodiversité, et que la Commission Européenne avec son « Plan vert » comme notre gouvernement semblent s'engager dans cette voie, des lobbies commencent à s'exprimer en sens inverse. Selon eux, la dureté des temps obligerait à retarder, voire à alléger substantiellement, des mesures nécessaires comme le durcissement des normes d'émission des véhicules à moteur, les obligations de recyclage, l'interdiction des emballages plastiques à usage unique, etc. D'ores et déjà, on a assoupli la réglementation autorisant les traitements phytosanitaires à proximité des habitations !

Il ne faut pas écouter ces sirènes : ce qui ne sera pas fait maintenant a de grandes chances de ne jamais se faire – on l'a bien vu avec le recul sur la taxation des prix des carburants auto, arraché par les « gilets jaunes ». Or nous avons maintenant les moyens de nos ambitions écologiques : par exemple, les progrès en matière d'énergies renouvelables (solaire, éolien) ont été tels que celles-ci sont désormais compétitives sans subvention. Il faut avoir le courage de saisir ce moment difficile pour faire avancer la transition écologique, même si l'on sait que ces mesures ont un coût dans un premier temps, avant que les améliorations attendues ne se fassent sentir .

- ***Renoncer à mobiliser les soutiens européens ?***

Malgré ses imperfections, l'Union Européenne offre des solutions que nous devons saisir, pour les utiliser et pour les faire progresser. J'ai parlé plus haut du rôle décisif de la Banque Centrale Européenne, instrument communautaire et réellement « supra-national », même si le mot hérisse certains. Un des progrès importants de ces dernières années, au-delà de la monnaie unique, a été l'Union Bancaire, qui met notamment en commun la supervision prudentielle des plus grands établissements bancaires et d'assurance en Europe. Nous devons parachever cette Union en réglant le problème de la garantie des dépôts<sup>8</sup>. Nous devons continuer à nous battre notamment pour qu'un budget unitaire plus important, alimenté par de véritables ressources

<sup>7</sup> Le déficit de la balance commerciale française se situe ces dernières années autour de 60 Milliards d'euros par an, soit environ 2,5% du PIB. Et ce déficit-là ne peut pas, lui, être effacé par la « planche à billets » !

<sup>8</sup> Il s'agit de rassurer les déposants en mettant en place un Fonds commun, alimenté par des cotisations des banques européennes elles-mêmes, qui les indemniserait jusqu'à un plafond de 100 000 €, en cas de faillite de leur banque. Le principe a été adopté, mais des arguties sur les modalités de mise en place ont retardé cette mesure opportune.

propres, soit établi, et pour qu'il y ait une politique commune plus significative et plus tournée vers l'innovation en matière de recherche.

Face à la crise, la réaction de la plupart des Etats-membres a malheureusement été le « chacun pour soi » : fermeture des frontières entre Etats-membres en violation complète des accords de Schengen, rétention de matériels sanitaires<sup>9</sup>.... Il faut remettre en place des mécanismes de solidarité européenne et notamment une coordination des politiques de santé, pour aboutir à des règles communes. Et ne pas hésiter à utiliser les instruments de solidarité déjà existants, comme les Fonds structurels (FEDER, Fonds Social Européen, Fonds de cohésion), qui gardent d'importantes réserves non-affectées, et ceux qui sont en train de se mobiliser, notamment le MES<sup>10</sup>.

## CE QU'IL FAUDRAIT FAIRE

### *1° Lancer un vaste programme d'investissements publics*

« L'Etat ne peut pas tout », certes. Mais face au marasme économique qui menace après une reprise d'activité qui sera hélas lente, progressive et sans doute incomplète - car nous aurons perdu en route, malgré tous les efforts actuels de soutien, nombre d'entreprises et d'emplois - une relance keynésienne est indispensable. Bien évidemment, il ne faut pas opérer de coupes dans des investissements déjà lancés, sous prétexte d'économies budgétaires faciles comme notre pays en est malheureusement coutumier. Au contraire, il faut leur donner une dimension supérieure et y mettre les moyens, sans lésiner, puisque nous pouvons, comme je l'ai rappelé plus haut, emprunter quasiment sans coût les montants nécessaires. Un programme de cent milliards d'euros financé par l'Etat sous forme essentiellement de subventions et non de prêts (nos entreprises publiques étant déjà suffisamment endettées...) serait lancé et mis en œuvre tant par les collectivités locales que par les grandes entreprises publiques.

Ce programme est pleinement justifié par les retards pris, tant le sous-investissement dans les infrastructures constitue en lui-même une dette cachée, dont la résorption compensera l'endettement. Encore doit-il être à décaissement rapide, sur une durée courte (trois ans maximum), contrairement au « Programme des investissements d'avenir » : 57 milliards d'euros, essentiellement sous forme de prêts, en 3 tranches, qui se sont succédé depuis dix ans et ne sont toujours pas complètement en place<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Il est vrai que l'Allemagne, après avoir dans un premier temps pratiqué fermeture des frontières et rétention des matériels de soins, s'est ensuite montrée solidaire en accueillant 230 malades du COVID-19 venant de plusieurs pays de l'U.E., dont la France, dans ses unités de soins intensifs.

<sup>10</sup> Le Mécanisme Européen de Stabilité, organisation inter-gouvernementale européenne créée en 2012, dont le siège est à Luxembourg, est dirigé par l'Allemand Klaus Regeling. Il dispose d'une « force de frappe » (en prêts) de 540 Milliards d'€, que les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de mobiliser pour faire face à la crise, selon des modalités qui restent à préciser.

<sup>11</sup> Lancé en 2010 à hauteur de 35 Mds € initialement, complétés par deux tranches supplémentaires de 12 et 10 Mds € pour promouvoir « l'excellence française » sur six axes stratégiques, ce programme, tourné, à juste titre, vers l'enseignement, la recherche, l'innovation, la transition énergétique, consiste malheureusement surtout en prêts ; une partie importante des dotations sont même « non consommables », ce qui signifie que la dotation annoncée est placée sur un compte du Trésor et que seuls les intérêts produits par leur rémunération peuvent être consommés ; or ces taux

Les points d'application sont aisés à identifier, en prenant en compte l'objectif prioritaire de protection de l'environnement :

- Un grand programme pour l'hôpital public et la santé ; les besoins ont suffisamment été mis en évidence dans la crise actuelle pour que nul ne s'y oppose. Il faut, tout en revalorisant les salaires du personnel soignant, améliorer les équipements, constituer les stocks nécessaires, sans pour autant renoncer à revoir un maillage territorial qui laisse à désirer ;
- Un plan substantiel de remise à niveau pour les transports, essentiellement ferroviaires, tant pour des raisons écologiques que parce que les infrastructures de la SNCF ont beaucoup vieilli. Cela inclurait aussi un volet d'accélération du programme du métro du « Grand Paris » et des lignes de métro et de tramway dans nos métropoles régionales. Il faudra le compléter par des soutiens aux ménages des régions rurales ou « périphériques », qui devraient inclure des primes à la casse de voitures trop consommatrices et polluantes et des incitations aux modes de déplacement comme les cycles et le co-voiturage ;
- Un plan massif de réhabilitation énergétique de nos logements, en commençant par les bâtiments publics et l'habitat social : il y a au total trente millions de logements à rénover ; au rythme actuel, cela prendra trois quarts de siècle ! Il faut passer ce rythme à un million de logements par an<sup>12</sup> ;
- Une refonte à grande échelle de notre système d'enseignement et surtout de la formation continue, en s'orientant par exemple vers un système « à la danoise » de crédit d'éducation d'une durée commune à tous (5 ans) utilisable tout au long de la vie. Cela devrait être complété, dans un esprit d'ouverture, par un renforcement de l'excellent programme ERASMUS+, qui reste sous-doté malgré la proposition de la Commission européenne de le doubler entre 2021 et 2027.

Plus largement, ces grands investissements d'avenir pourraient être coordonnés à l'échelle européenne ; on peut par exemple proposer de ne pas les comptabiliser dans le calcul de la dette et du déficit public, lorsqu'ils sont cofinancés par l'Union européenne.

## *2° Inciter fortement à l'investissement privé et à l'innovation*

Trois mesures iraient en ce sens :

- un impôt sur les sociétés non pas majoré mais modulé, frappant davantage les dividendes distribués (et, pire encore, les rachats d'actions !) et au contraire allégé pour les fonds investis par l'entreprise pour améliorer son outil de production. De telles modulations existent dans d'autres pays et sont efficaces.
- une couverture des sommes investies par des Fonds de garantie (comme ceux que gère la BPI<sup>13</sup>) avec une contribution publique partielle, en vue de réduire les aléas des

---

d'intérêt sont aujourd'hui très bas... En outre, la mise en place du PIA a été très lente : dix ans plus tard, une partie des fonds prévus n'ont pas encore été décaissés.

<sup>12</sup> Si l'on retient un coût moyen de 30 000 euros par logement rénové, passer de 400 000 à un million de logements rénovés par an représenterait un budget supplémentaire de 18 milliards d'€. Mais la majeure partie de ce coût, s'agissant d'investissements qui ont un retour positif (sous forme de réduction des factures d'énergie), pourrait être financée par des investisseurs privés et/ou des prêts de la Caisse des Dépôts.

<sup>13</sup> La BPI (BpiFrance), Banque Publique d'Investissements, créée fin 2012, a fusionné plusieurs institutions financières publiques comme OSEO, l'ANVAR et la SOFARIS ; elle continue, comme le faisait cette dernière, à



entreprises qui investissent et d'accroître la prise de risques globale. Ce système a fait ses preuves et est peu onéreux.

- et une nouvelle mesure d'accélération des amortissements et/ou de sur-amortissements pour les entreprises qui s'équipent afin d'améliorer leur productivité (robotisation, numérisation, introduction de techniques innovantes...).

En complément, nous devons développer une véritable politique de productivité – à l'inverse des politiques erronées d'« enrichissement de la croissance en emplois », c'est à dire de sous-productivité, que nous menons depuis trente ans - en favorisant activement la recherche et l'innovation.

Cela suppose de débloquent les moyens nécessaires pour mieux rémunérer les chercheurs, mieux équiper les laboratoires, attirer des chercheurs étrangers (et les retenir !), et, parallèlement d'encourager le transfert des recherches en applications productives, c'est-à-dire l'innovation sous toutes ses formes. On sait par exemple que nous employons trois fois moins de robots que nos voisins allemands. Cela appelle des financements appropriés<sup>14</sup> ; l'action de la BPI, encore trop tournée vers les prêts et les activités classiques, devrait être orientée vers un soutien bien plus marqué à l'innovation.

### *3° Favoriser une relocalisation des chaînes de valeur par une véritable politique industrielle*

La crise sanitaire a mis en évidence les inconvénients majeurs de modes de production trop éclatés, à la recherche systématique du coût de production le plus bas sans prendre en compte les dégâts sociaux (chômage dans les pays de départ, exploitation d'une main d'œuvre sous-payée dans les pays d'accueil) ni environnementaux de ces délocalisations. Cette recherche d'avantages à courte vue a conduit à oublier les risques de rupture des approvisionnements que fait courir l'éclatement des chaînes de valeur entre des sous-traitants aussi nombreux que lointains. Les décideurs semblent mûrs aujourd'hui pour réviser ces schémas. Il faut les y encourager :

- en mettant en place, comme cela commence à être fait un peu partout<sup>15</sup>, des systèmes d'autorisation des prises de contrôle de secteurs stratégiques ;
- en résorbant les pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Le manque de main -d'œuvre compétente dans les branches les plus modernes, qui coexiste avec un chômage significatif, est un frein considérable à la croissance. Outre le programme massif de formation continue proposé au point 1 ci-dessus, il faut inciter au rapprochement entre l'enseignement et l'entreprise. L'effort récent en faveur de l'apprentissage va dans le bon sens ; il doit être poursuivi activement et prolongé par la remise à jour des compétences, pour les chômeurs comme pour les personnes en cours d'emploi ;

---

offrir une série de Fonds de garantie qui facilitent la prise de risque par les banques en couvrant une partie de ce risque en cas de défaillance de l'emprunteur.

<sup>14</sup> Comme les avances remboursables en cas de succès mises en oeuvre par la BPI.

<sup>15</sup> Cela a été fait en France en 2016 avec les « décrets Montebourg » ; ce système d'autorisation préalable des investissements étrangers dans les secteurs stratégiques a été étendu en 2019 à de nouveaux secteurs ; des régimes analogues existent en Allemagne (depuis l'affaire Kuka - prise de contrôle par la Chine d'une « pépite » germanique de robotique) et en Grande-Bretagne, malgré le libéralisme de principe de ces pays.

- en relançant une véritable politique industrielle avec des objectifs et des moyens par branches<sup>16</sup>. Il faut identifier et soutenir les secteurs stratégiques, en coopération européenne chaque fois que possible (sur le modèle d'Aibus, grande réussite industrielle et exportatrice). Il s'agit de constituer des « clusters » d'entreprises suffisamment puissants pour pouvoir faire face à la concurrence internationale, tout en étant en mesure de répondre aux défis sociétaux posés par la révolution numérique et le changement climatique. Cette nouvelle politique industrielle implique de rétablir des conditions de concurrence équitable à l'intérieur du marché unique - donc de lutter contre le dumping social et fiscal au sein de l'U. E. - et vis-à-vis de l'extérieur. A l'intérieur, ces règles devraient devenir un prérequis pour la participation à un certain nombre de programmes européens ; surtout, il faut parvenir à harmoniser la base et le montant de l'impôt sur les sociétés et à proscrire les accords fiscaux dérogatoires à l'intérieur de la zone Euro. A l'extérieur, l'Union européenne devrait promouvoir des accords internationaux ambitieux reconnaissant et étendant autant que possible le haut niveau des normes sociales et environnementales européennes ;
- en revoyant les règles de la concurrence au sein du marché intérieur pour permettre de grands investissements européens en faveur des nouveaux secteurs clef de l'économie (microélectronique, technologies de l'information et de la communication, numérique, intelligence artificielle, stockage de l'électricité...). La vision trop étroite de la concurrence entre les seules entreprises européennes pratiquée jusqu'ici par la Commission de Bruxelles, au lieu de consolider le marché intérieur, affaiblit nos jeunes pousses et retarde la constitution de champions européens.

#### ***4° Soutenir financièrement les entreprises stratégiques en difficulté***

Notre pays a une grande expérience pour apporter en urgence toutes formes de soutien nécessaires afin d'aider les entreprises stratégiques en difficulté temporaire, quelle que soit leur dimension. Le gestion de tels dispositifs doit être bien adaptée pour permettre à la fois d'intervenir rapidement et de le faire à bon escient. Il suffit de donner les moyens utiles à des organismes existants et qui ont fait leurs preuves, aussi bien au niveau national que dans les régions.

#### ***5° Réorienter les politiques de l'épargne vers le risque***

Il est étrange de constater que, dans une période où sévit ce que les économistes décrivent comme la « trappe à liquidités », c'est-à-dire la stérilisation de l'épargne au lieu de son investissement, typique de périodes à tendance déflationniste, le système fiscal français continue d'être outrageusement favorable à la constitution d'une épargne liquide totalement sécurisée plutôt qu'à la prise de risques.

Les PEA – dont le plafond pourrait par exemple être porté de 150 000 à 250 000 euros - doivent être préférés aux « livrets A » d'épargne ou autres LDD<sup>17</sup> ; l'exonération dont bénéficient les revenus de ces livrets est présentée à tort comme une mesure sociale, alors qu'elle ne bénéficie, par définition, qu'aux plus aisés.

<sup>16</sup> Il faudrait par exemple renforcer les Centres techniques professionnels, foyers de diffusion de l'innovation.

<sup>17</sup> PEA : Plan d'épargne en actions ; les revenus et plus-values des actions qui sont placées sur ces comptes sont exonérés d'impôt (mais pas de cotisations sociales). Les LDD, livrets de développement durable, sont exonérés d'impôt sur les intérêts perçus (à taux légèrement supérieur à celui des livrets A de Caisse d'épargne)..



La fiscalité de l'assurance-vie doit être révisée pour, à taxation globale égale, introduire un taux d'imposition plus faible pour les contrats en unités de compte (largement investis en actions) que pour les contrats garantis en euros ; la réglementation européenne « Solvabilité 2 », qui décourage totalement les placements en fonds propres, devra être revue aussi rapidement que possible.

Enfin, il est indispensable de mener une action beaucoup plus ferme en faveur du renforcement des fonds propres des entreprises. Les propositions qui précèdent en matière d'impôt sur les sociétés (moindre taxation des fonds réinvestis dans l'entreprise) et d'assurance-vie (favoriser les fonds investis en actions) vont en ce sens. Au-delà, il faut absolument aider les nombreuses PME innovantes qui se créent, mais peinent à grandir, à franchir la « vallée de la mort » -c'est-à-dire les premières années de croissance rapide, gourmandes en fonds propres, aujourd'hui presque introuvables pour des programmes de 5 à 100 millions d'€ -, et à devenir ces entreprises moyennes-grandes performantes qui nous manquent tant. C'est le rôle du capital-développement et des FCPI (Fonds communs de placement pour l'innovation) ; les dispositifs réglementaires et fiscaux qui les encadrent devraient être rendus beaucoup plus incitatifs.

### *6° Un « plan vert » français répondant au « plan vert » européen*

Il est fort heureux que la nouvelle Commission Européenne présidée depuis fin 2019 par Ursula von der Leyen ait mis en tête de son programme un « Plan vert » assez ambitieux. Notre pays devrait soutenir cette orientation, insister pour que les moyens nécessaires soient dégagés et mettre les priorités environnementales au cœur de son propre programme de relance.

Il s'agirait d'agir de façon résolue dans quatre directions :

- La « taxe carbone aux frontières » : elle est indispensable pour égaliser la concurrence entre les produits fabriqués en Europe, qui subiront les mesures de protection du climat, et les produits importés, qui n'ont pas de charges analogues chez eux. Il faut pousser fortement cette mesure, qui vient être remise en avant par la nouvelle Commission Européenne tout en cherchant à lever l'obstacle que constituent les règles actuelles de l'OMC, qui ont grand besoin d'être « verdies ». De plus, la taxe carbone européenne procurerait à l'Union européenne des ressources propres supplémentaires pour financer ses politiques : le « plan vert », les politiques de cohésion, de recherche et innovation, et éventuellement un système commun d'assurance chômage.

- La lutte contre l'effet de serre par des normes d'émission plus strictes pour les véhicules ; ces mesures sont souvent impopulaires, la crise des gilets jaunes l'a montré ; mais elles doivent être accompagnées, comme proposé au point 1 ci-dessus, par une offre améliorée de transport public et par des incitations aux modes de déplacement alternatifs. Le renforcement déjà en cours des systèmes de bonus-malus doit être poursuivi, malgré les pressions des constructeurs, pour faire évoluer les modèles vers la propulsion électrique ou l'hydrogène. La dimension européenne est évidemment ici essentielle pour éviter les distorsions de concurrence. Le marché européen d'échange des permis d'émission a un rôle important à jouer pour fixer le prix de référence de la tonne de carbone : longtemps rendu inefficace par des allocations de

quotas trop laxistes, il se ranime, mais il reste encore beaucoup à faire pour lui donner le rôle directeur nécessaire.

- La transition énergétique, dans la perspective adoptée par l'Union Européenne d'une « neutralité carbone » en 2050, doit être assurée par un développement résolu des énergies renouvelables. Il y faut des incitations fiscales<sup>18</sup>, et surtout désormais un allègement des contraintes réglementaires et juridiques, qui cachent trop souvent des intérêts immédiats – par exemple, ces complications retardent depuis des années les six grands projets d'éoliennes offshore déjà programmés et attribués au large de nos côtes. Il faut aussi accélérer la recherche en matière d'énergies nouvelles, notamment dans trois directions: la filière hydrogène ; le stockage de l'électricité ; la recherche de pièges à carbone.

- La lutte contre la pollution, enfin, doit être renforcée : par un programme énergétique de dépollution des nos eaux, sujet sur lequel la France est en retard et a été plusieurs fois condamnée; par une action massive sur le traitement des déchets portant en amont sur les emballages et « l'éco-conception » pour recyclage ultérieur et en aval sur une responsabilisation des usagers par des règles (interdiction des emballages plastiques) comme par des incitations économiques et fiscales, pour progresser vers « l'économie circulaire ». Les fabricants de produits utilisant les déchets les plus dangereux ou les matériaux les plus rares (produits informatiques, téléphonie...) devront aussi être responsabilisés.

\*

Il faudra sans doute fixer des priorités, dans ce vaste ensemble de mesures, et tenir compte du temps politique, qui est plus court, à deux ans de la prochaine élection présidentielle en France. Il faudra, pour la relance des investissements et le traitement des entreprises en difficulté, trouver des modes de gestion non bureaucratiques, avec les dérogations nécessaires aux règles trop paralysantes et en donnant sa juste place à la subsidiarité, notamment avec les régions<sup>19</sup>. Se pencher aussi, une fois la relance bien démarrée, sur les économies qu'une meilleure gestion peut apporter dans bien des zones de l'action publique et qui compenseront en partie les dépenses nouvelles.

Mais, globalement, la grave crise sanitaire et économique que nous traversons est l'occasion d'un changement profond de nos politiques, et d'un grand rebond. Rappelons-nous le mot si pertinent de Churchill : « pour un pessimiste, toute opportunité est une calamité ; pour un optimiste, toute calamité est une opportunité ! ».

**Philippe Jurgensen, 7 mai 2020**

<sup>18</sup> On a vu plus haut que le progrès technique a rendu l'énergie solaire et l'énergie éolienne la plupart du temps compétitives sans subventions. Il reste que, pour continuer à progresser, il faut changer bien des habitudes, vaincre bien des réticences et que des objectifs publics et des incitations appropriées restent souhaitables.

<sup>19</sup> Les régions et d'autres collectivités locales pourraient prendre en charge le financement des projets de moindre dimension, selon une règle de subsidiarité ; par exemple, une délégation aux régions si celles-ci passent une convention avec l'État et assurent un principe de financements mixtes 50% Etat 50% Région pour l'ensemble des dossiers de leur région.